



INSCRIPTION CANDIDAT - LOCATAIRE :

En raison des délais importants pour obtenir un rendez-vous, nous avons simplifié la procédure pour faciliter l'accès tant pour les citoyens que pour les services extérieurs.

1 INSCRIPTION À LA CANDIDATURE LOCATIVE : COMMENT PROCÉDER ?

La demande de logement doit obligatoirement être introduite par la personne qui perçoit les revenus du ménage.



Trois possibilités s'offrent à vous pour introduire votre demande d'inscription:

1

EN LIGNE, SUR NOTRE SITE WWW.AIS-APDL.BE :

- Complétez le formulaire en ligne disponible sur notre site.
- Préparez vos documents scannés au **format PDF** avant de commencer (aucun autre format ne sera accepté).

- ✗ Attention : les fichiers au format JPEG, HEIC, PNG ou tout autre format d'image ne seront pas traités.
✓ Veillez à convertir vos documents en PDF lisibles et complets avant l'envoi.



OU

2

PAR VOIE POSTALE :

- Téléchargez et imprimez le formulaire papier (disponible sur notre site ou au sein de notre agence).
- Complétez-le et joignez tous les documents requis en version papier, puis envoyez le tout par la poste.

OU

3

PAR COURRIEL :

- Envoyez le formulaire complété ainsi que tous les documents scannés au **format PDF** uniquement à l'adresse :
- ✉ social@ais-apdl.be

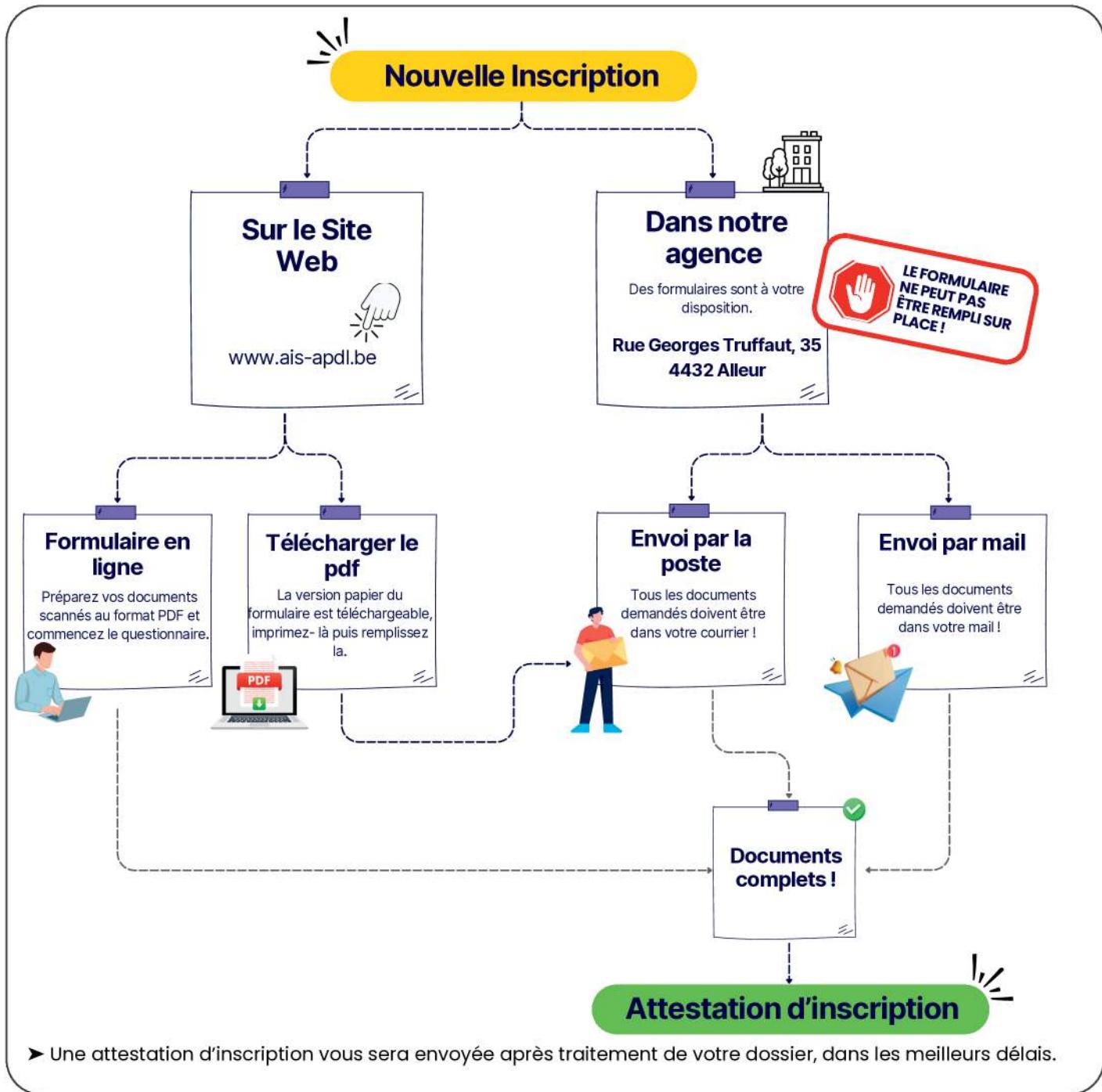
- ✗ Attention : les fichiers au format JPEG, HEIC, PNG ou tout autre format d'image ne seront pas traités.
✓ Veillez à convertir vos documents en PDF lisibles et complets avant l'envoi.

OU





1.1 VOTRE INSCRIPTION, ÉTAPE PAR ÉTAPE SELON LA MÉTHODE CHOISIE :

**Important :**

- Nous ne contactons pas les candidats en cas de dossier incomplet.
- Si vous ne recevez pas d'attestation, c'est que votre demande n'a pas pu être traitée.
- Vous devrez alors réintroduire une demande complète.





2 LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- Document d'identité PHOTOCOPIÉ de TOUTES les personnes faisant partie du ménage :**
> Les cartes d'identité belges, les cartes de titre de séjour 1 an et 5 ans.

- La preuve de vos revenus : (Pour toutes les membres composant le ménage) :**

- Soit attestation des revenus de votre CPAS;
- Soit attestation d'allocations de chômage (extrait bancaire avec taux journalier);
- Soit extrait de compte de la pension;
- Soit attestation Indemnité mutuelle avec le taux journalier;
- Soit fiche de salaire avec contrat de travail;
- Extrait de compte avec les allocations familiales;
- Extrait de compte avec paiement de la pension alimentaire.

- Une composition de ménage ET l'historique d'adresses.**

Ces documents sont à retirer auprès de votre Administration communale ou via
<https://www.ibz.be/fr/identite>

- Votre dernier avertissement d'extrait de rôle OFFICIEL pour TOUTES les personnes majeures.**

Disponible sur MyMinfin (<https://www.myminfin.be>) avec votre carte d'identité ou itsme.

Pour les personnes arrivées il y a moins d'un an : attestation sur l'honneur garantissant qu'aucun AER n'a encore été délivré en Belgique, accompagné du document de l'office des étrangers mentionnant la date de l'arrivée sur le territoire.

- Une copie de votre contrat de bail actuel ou du renon éventuel ou attestation de vente de l'immeuble.**

- La preuve du paiement de vos trois derniers mois de loyers.**

- Une attestation de non-propriété pour TOUTES les personnes majeures (document officiel)**

Disponible sur MyMinfin (<https://www.myminfin.be>) dans la rubrique "Mon habitation" avec votre carte d'identité ou itsme. Preuve de la vente du bien ou à minima un compromis de vente ou une décision judiciaire (juge, notaire).

3 SI VOTRE SITUATION LE JUSTIFIE :

- Votre logement actuel est frappé d'un arrêté d'inhabitabilité ou d'insalubrité :**
> Vous devez nous fournir la copie du document l'attestant.

- Dettes :**
> Toute attestation ou avis de saisie par huissier déterminant les montants.

- Surendettement :**
> Toute attestation relative à une guidance budgétaire / une médiation de dettes / une administration de biens / un règlement collectif de dettes

- Droit d'hébergement des enfants :**
> La copie du jugement spécifiant le droit d'hébergement principal, alterné ou accessoire. Si le jugement n'est pas encore rendu, une attestation provisoire de votre avocat ou d'un notaire.

- Vous êtes sans domicile :**
> Les attestations prouvant votre hébergement dans un foyer d'accueil/logement de transit ou tout document justifiant votre situation d'extrême précarité via une attestation du CPAS et selon le cas, une attestation du Fonds des Calamités (Victime d'un événement calamiteux).



**4 FORMULAIRE À REMPLIR AVEC PRÉCISION !:****4.1 IDENTIFICATION DES DEMANDEURS :**

Date de la demande:

Dossier complété par :

	Monsieur	Madame
NOM		
Prénom		
Registre National		
Adresse		
Téléphone/GSM		
Adresse email		
Lieu et date de naissance		
Date d'arrivée en Belgique		
Etat civil		
Nationalité		
Profession		
Handicap ? Précisez		





✓1. Enfants faisant partie du ménage :

Nom	Prénom	Date de naissance + RN	Handicap ? si oui le type de handicap	Divers - Garde alternée ; placement, suivi éventuel ...	Scolarité ; crèches + lieu

✓2. Autres personnes faisant partie du ménage :

Nom	Prénom	Date de naissance	Registre National	Handicap ?	Lien de paranté



**✓3. Animaux :**

Type (<i>chiens, chats, lapin, reptiles ...</i>)	Race	Nombre

✓4. Descriptif de la demande – Motivation de l'inscription :**4.2 IDENTIFICATION DES DEMANDEURS :****✓1. Revenus principaux**

Source de revenus (chef de famille) :

Montant mensuel :

► Si revenus du CPAS

→ Nom de l'assistant(e) social(e) gestionnaire :

→ Coordonnées :

✓2. Autres revenus

Source de revenus (conjoint/enfants/autres – à préciser) :

Montant mensuel :

Montant des allocations familiales :

Montant de la pension alimentaire perçue :



**✓ 3. Charges et situations financières particulières :**

Dettes / Crédits / Contentieux (barrer les mentions inutiles)

► Médiation de dettes : Oui / Non

→ Nom du médiateur :

→ Coordonnées :

► Règlement collectif de dettes : Oui / Non

→ Nom de l'avocat :

→ Coordonnées :

Montant mensuel versé aux créanciers :

✓ 4. Encadrement social et administratif :

► Guidance budgétaire : Oui / Non

→ Nom de l'assistant(e) social(e) :

→ Coordonnées :

► Administrateur de biens : Oui / Non

→ Nom de l'administrateur :

→ Coordonnées :

4.3 LOGEMENT ACTUEL – LOGEMENT SOUHAITÉ**✓ Logement actuel :**

► Nom et coordonnées du propriétaire actuel :

.....

Loyer actuel : €

Contrat de bail signé : Oui / Non► Êtes-vous contraint(e) de quitter votre logement ? Oui / Non

→ Si oui, date prévue de départ : / /

► Montant de la caution versée : €

→ Type de caution (CPAS, bancaire, personnelle, etc.) :

.....

Arriérés locatifs ?

.....

Service social vous accompagnant (CPAS, aide familiale/ménagère, AMO, service de santé mentale, etc.) :

→ Nom du service + coordonnées :

.....



**✓ Logement souhaité :**

► Type de logement recherché :

Studio Appartement Maison

Critères spécifiques (jardin, garage, plain-pied, ascenseur, etc.) :

► Communes souhaitées (barrer les mentions inutiles) :

Awans – Saint-Nicolas – Ans

► Possédez-vous une voiture ? Oui / Non

→ Envisagez-vous de la conserver ? Oui / Non

► Montant du loyer maximum souhaité : €

► Nombre de chambres souhaité :

► Mode de constitution de la garantie locative (barrer les mentions inutiles) :

Fonds propres – Convention CPAS – SWCS

→ Accord déjà obtenu dans le cas d'une aide externe ? Oui / Non

**INFORMATIONS À FOURNIR DANS LE CADRE DE LA COLLECTE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
(RGPD ART. 13).**

Conformément à la Loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi qu'au Règlement UE 2016/679 applicable au 25 mai 2018, nous traitons vos données à caractère personnel avec le plus grand soin et ne partageons que les données nécessaires pour vous offrir les meilleurs services. Les documents demandés ci-dessus et les informations communiquées lors de votre inscription sont nécessaires à l'examen de votre demande de logement et seront conservés dans un fichier informatisé.

Conformément à la Loi, l'A.I.S Aux Portes de Liège vous fournit les informations suivantes au sujet du traitement de vos données :

1. Nom du responsable du traitement : A.I.S APDL ASBL – n° d'entreprise : 0555 805 644

2. Adresse : rue Georges Truffaut 35 4432 Alleur

3. Coordonnées de contact du délégué à la protection des données (DPD) : info@ais-apdl.be

4. Les finalités du traitement : évaluer la recevabilité de la demande de logement au regard des règles d'attributions de l'ASBL et, le cas échéant, assurer les activités relatives notamment à la conclusion et à la gestion d'un contrat de bail.

5. Les finalités ultérieures nécessitant votre consentement :

5.1 J'autorise l'A.I.S APDL à communiquer mes coordonnées à ses sous-traitants afin de permettre la bonne exécution du contrat de bail et d'assurer ses missions de gestion locative.

5.2 Afin de contribuer à l'amélioration des services de l'ASBL, je consens à être contacté par elle dans le cadre d'enquête de satisfaction

5.3 Afin de contribuer à l'amélioration de la politique du logement, j'autorise l'ASBL à transférer des données à caractère personnel vers l'autorité publique ou son mandataire et consens à être contacté dans ce cadre.

6. Les transferts de vos données vers des tiers : Dans certains cas, la Loi nous oblige à partager vos données avec des tiers : les pouvoirs publics (bureau de l'enregistrement, administrations fiscale), un administrateur de biens, un médiateur de dettes, un avocat.



**★ Rappel des missions principales d'une Agence Immobilière Sociale (AIS) :**

L'Agence Immobilière Sociale (AIS) agit comme **intermédiaire** entre un propriétaire-bailleur et un candidat locataire.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Prendre en gestion des logements privés salubres,
- Les mettre à disposition de ménages à la recherche d'un logement adapté à leurs besoins et à leur composition familiale,
- Proposer des loyers inférieurs à ceux du marché locatif privé,
- Veiller au respect des droits et devoirs de chacun, que ce soit le propriétaire ou le locataire,
- Accompagner et conseiller les deux parties tout au long de la gestion locative.

⚠ Important : L'AIS ne travaille pas dans l'urgence. Les demandes sont traitées dans le respect des procédures et des disponibilités.

★ «L'agence immobilière sociale garantit un accompagnement social régulier...» (Art. 10 § 1^{er} de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 23 septembre 2004).

⚠ À noter : cet accompagnement social est obligatoire dans le cadre des missions de l'Agence Immobilière Sociale.

Il se traduit concrètement par :

- des visites à votre domicile,
- des contacts réguliers ou ponctuels, selon vos besoins et votre situation,
- des échanges à votre initiative ou à celle de l'AIS.

■ Déclaration sur l'honneur et autorisation :

Par la présente,

- J'accepte l'accompagnement social si je deviens locataire auprès de l'Agence Immobilière Sociale (AIS).
- J'atteste que toutes les informations communiquées lors de mon inscription, notamment le fait que je ne suis propriétaire d'aucun bien immobilier ni usufruitier, tant en Belgique qu'à l'étranger, sont exactes.
- Je m'engage à informer immédiatement l'AIS si je deviens propriétaire ou bénéficiaire d'un usufruit, en Belgique ou à l'étranger.
- J'autorise l'AIS, conformément à la législation relative à la protection des données à caractère personnel, à prendre contact avec les services de sécurité sociale, les administrations publiques, ainsi que les personnes et/ou organismes dont j'ai communiqué les coordonnées lors de mon inscription, dans le but de vérifier certaines déclarations ou d'obtenir des informations complémentaires.

Fait à :

Le : / /

Signature du candidat

